

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de l'entreprise COS CONSTRUCTION en date du 23/05/2023 ;

Considérant que l'entreprise COS CONSTRUCTION doit procéder à des travaux de raccordement sur transfo ENEDIS ;

Considérant que pour la bonne exécution des travaux l'entreprise COS CONSTRUCTION doit installer 20 poteaux électriques sur leste en béton à partir du chantier 84 Avenue Lafontaine jusqu'au transfo ENEDIS « RACINE » à Carbon-Blanc ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : A partir du 5 juin 2023 et pour une durée de 36 mois, l'entreprise COS CONSTRUCTION est autorisée à installer sur le domaine public 20 poteaux électriques sur leste en béton afin de procéder à des travaux de raccordement sur transfo ENEDIS, installation des poteaux sur leste à partir du chantier 84 Avenue Lafontaine jusqu'au transfo ENEDIS « RACINE » à Carbon-Blanc ;

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place et conservée par l'entreprise COS CONSTRUCTION, conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 3 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin et à charge de l'entreprise COS CONSTRUCTION, en cas de dégradation ;

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Entreprise COS CONSTRUCTION

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 30 mai 2023

Le Maire,



Patrick LABESSE



MAIRIE de CARBON-BLANC
33 - Gironde